

16 avril 2010

ENTREPRISES, RETROUVEZ LES 15 AIDES FINANCIERES SIMPLIFIEES SUR INTERNET

Depuis le 1^{er} avril 2010, les fiches concernant les 15 aides financières simplifiées de la Cram Bourgogne et Franche-Comté sont disponibles sur le www.cram-bfc.fr rubrique risques professionnels. Les aides financières simplifiées (AFS) ont été créées en 2009 pour inciter les petites entreprises à investir dans la prévention des risques professionnels. Ce nouveau dispositif vise les entreprises de moins de 50 salariés qui s'engagent dans une démarche pérenne de prévention des risques professionnels. Ces AFS sont centrées, en Bourgogne et Franche Comté, sur la prévention de risques prioritaires dans des secteurs d'activité ciblés.

Les critères d'éligibilité*

Pour prétendre à l'AFS, l'entreprise doit :

- cotiser au régime général de la Sécurité sociale ;
- avoir un effectif global inférieur à 50 salariés avec une priorité aux moins de 20 ;
- avoir un projet de prévention qui s'inscrit dans le cadre des AFS ;
- être à jour de ses obligations sociales ;
- fournir le document unique d'évaluation des risques mis à jour depuis moins d'un an ;
- disposer de délégation du personnel pour les entreprises de plus de 10 salariés ou PV de carence.

** Attention, l'aide financière simplifiée n'est pas cumulable avec un contrat de prévention.*

Les engagements mutuels

L'entreprise s'engage à signer un contrat et une charte de bonnes pratiques de prévention et en respecter les termes. De son côté, la Cram s'engage à répondre à l'entreprises sous deux mois et à payer les subventions, factures et pièces justificatives à l'appui, dans un délai identique.

Les 15 aides financières disponibles

La Cram Bourgogne et Franche-Comté a décidé de mettre en place ces aides pour favoriser la prévention dans des secteurs ciblés ou pour des risques spécifiques : Aide financière simplifiée BTP / Amiante / Boulangerie-Pâtisserie / CMR (risque cancérigène mutagène reprotoxique) / Fumées de soudage / Soudage par torche aspirante / Cabine d'insonorisation / Caméra de recul / Transport routier / Véhicule utilitaire léger / Aide et soins / Plasturgie / Troubles musculo-squelettiques / Prévention de la désinsertion professionnelle / Risque psychosocial.

Une aide vous intéresse ?

Vous pouvez contacter le 08 2110 2121 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures (16 heures le vendredi).

Contact presse :

Murielle ESPOSITO

Attachée de presse

03 80 70 56 70

murielle.esposito@cram-bfc.fr